

Une nécessité pour rentabiliser le projet

Le biogaz est produit en continu et ne peut être stocké. Aussi, la chaleur issue de la cogénération est disponible toute l'année et doit être valorisée au maximum pour obtenir un tarif d'achat de l'électricité le plus élevé possible.

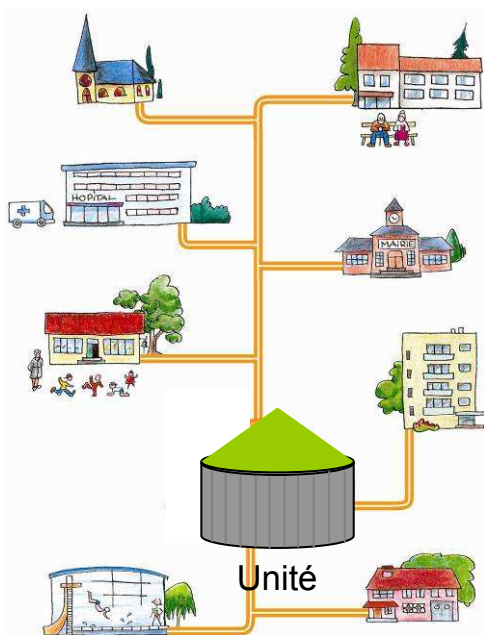
De l'eau chaude à 90°C sera transportée par canalisation et l'échange de chaleur se fera par des sous-stations.

Des besoins sur la ferme :

- Le chauffage des bâtiments d'élevage, d'habitation...
- L'eau chaude sanitaire pour les habitations, l'élevage, la salle de traite...
- Le séchage de foin, de digestat (pour les jardineries), de fruits.

Des besoins à l'extérieur, des synergies à trouver :

- Séchage de bois en plaquettes pour les chaufferies bois,
- Séchoirs à bois pour la construction,
- Les maisons de retraites,
- Les hôpitaux,
- Les centres aquatiques,
- Les logements,
- L'utilisation dans des process industriels;



Un réseau pour regrouper les clients

La chaleur peut être distribuée à plusieurs clients via un **réseau de chaleur (ou chauffage urbain)**. L'eau chaude est envoyée dans une canalisation enterrée qui va desservir des clients qui vont prélever la chaleur. L'eau ainsi refroidie retournera à l'installation de cogénération.

Les clients d'un réseau de chaleur sont multiples : collectivités, particuliers, entreprises...

Un réseau de chaleur coûte cher et doit être bien dimensionné avec un rapport chaleur livrée/longueur réseau le plus élevé possible.

Produire du froid

La chaleur peut aussi produire **du froid** grâce à des machines à absorption. Le froid sera principalement utilisé en été. Cependant, le coût de ces machines reste élevé et la rentabilité limitée sur des puissances inférieures à 300kW.

Pour plus d'informations :

Projet Européen [Summerheat](#) sur la production de froid à partir de la chaleur.

Intelligent Energy Europe

Rhône-Alpes Région



© Rhônalpenergie-Environnement - Date de mise à jour : août 2008

Le contenu de ce document n'engage que la responsabilité de son auteur et ne représente pas l'opinion de la Communauté Européenne. La Commission européenne n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y figurent.